



WWW.SNSM.ORG

RÈGLEMENT 2019 DU CONCOURS PHOTO, MAGAZINE SAUVETAGE

Article 1 : Organisateur et objet

Les Sauveteurs en Mer – SNSM, basés au 8 cité d'Antin 75009 Paris, organisent en 2019 un concours photographique trimestriel, dans le cadre de la parution du magazine *Sauvetage*. Il porte sur deux thèmes (le sauvetage au large ou le long des plages et la sécurité en mer).

Article 2 : Conditions de participation

- Chaque participant pourra transmettre 3 photographies maximum, par trimestre, au magazine *Sauvetage*. Les photos participantes devront représenter ou illustrer l'un des deux thèmes du concours : le sauvetage au large ou le long des plages et la sécurité en mer ;
- Le crédit photo ne devra pas être mentionné sur la(es) photo(s) transmises afin de ne pas influencer le jury ;
- Le concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine ou dans les DOM-TOM. Les salariés de la SNSM et les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours ;
- Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement, incluant l'utilisation des données personnelles précisées à l'Article 7 du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat ;
- Une photographie peut être présentée une seule fois ;
- Le concours est gratuit et ne donnera lieu à aucune contrepartie financière.

Article 3 : Modalités de participation

La personne participant au concours photo peut transmettre ses photos par différentes manières :

- 1) Par e-mail à magazinesauvetage@snsn.org, sous la référence Concours photo Sauvetage. La personne participant s'engage à fournir la ou les photo(s) d'une taille minimum de 500 Ko, accompagnée(s) d'une légende, du nom et des coordonnées de son auteur.
- 2) En postant sur notre page Facebook www.facebook.com/LesSauveteursenMer.SNSM, la ou les photo(s) avec le hashtag #MagazineSauvetage. Le participants'engage à fournir, si il gagne le concours, un visuel d'une taille minimum de 500 Ko, accompagné d'une légende, du nom et des coordonnées de son auteur.

LES SAUVETEURS EN MER

Siège social SNSM – 8 Cité d'Antin 75009 Paris – Tél. 01 56 02 64 64
Association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970





WWW.SNSM.ORG

3) En postant sur Instagram, en mode public, avec le hashtag #MagazineSauvetage. La personne participant s'engage à fournir, si elle gagne le concours, un visuel d'une taille minimum de 500 Ko, accompagné d'une légende, du nom et des coordonnées de son auteur.

La personne participante au concours photo s'engage à :

- ne pas gêner le travail des Sauveteurs en Mer ;
- ne poster aucune photo pouvant porter atteinte à l'image de la SNSM (règles de sécurité non respectées, nudité, usage de substances illicites, violence, etc.) ;
- retirer une photo de ses réseaux sociaux (Facebook ou Instagram), si l'Organisateur du concours en fait la demande ;
- s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées ;
- garantir que les clichés présentés au concours photo sont libres de droits.

Article 4 : Jury et désignation des lauréats

Un jury, composé de professionnels de la communication et de Sauveteurs en Mer élira la photo gagnante pour chaque numéro du magazine *Sauvetage*. Les photographies sont jugées sur plusieurs aspects : respect du thème, originalité, qualité esthétique et technique du visuel fourni. Le jury se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Le choix des juges sera sans appel.

Les gagnants seront informés du choix du jury par e-mail provenant d'un représentant des Sauveteurs en Mer (enora.kholkhal@snsn.org, Enora Kholkhal, en qualité de responsable éditoriale à la SNSM). Ils seront invités à lui communiquer le lot choisi, la taille de l'article (S, M, L, XL, etc.), ainsi que les coordonnées postales pour l'envoi du gain.

Article 5 : Gain

La photo gagnante du trimestre sera publiée dans le magazine *Sauvetage* en cours de réalisation au moment du vote. Elle sera diffusée accompagnée d'une légende illustrant le contexte de prise de vue, et mentionnant le prénom et le nom du photographe.

Le gagnant du concours photo aura la possibilité de choisir un ou plusieurs articles de la rubrique mode (homme/femme/enfant – hors accessoires), de la boutique en ligne des Sauveteurs en Mer, dans la limite de 40 € d'achat. Les articles sont visibles sur le site <http://laboutique.snsn.org>.

Ce lot ne pourra pas faire l'objet de demande de compensation.

L'Organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Le lot sera expédié par La Poste sous réserve de la communication de son adresse postale auprès de la SNSM, dans un délai de deux semaines suivant la nomination. En cas de retour non délivré, le lot restera

LES SAUVETEURS EN MER

Siège social SNSM – 8 Cité d'Antin 75009 Paris – Tél. 01 56 02 64 64
Association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970





WWW.SNSM.ORG

à disposition du participant jusqu'à 40 jours après l'expédition. Après cette date, il ne pourra plus y prétendre.

Article 6 : Propriété intellectuelle

Les photos envoyées dans le cadre du concours photo du magazine Sauvetage seront conservées dans la photothèque des Sauveteurs en Mer, qui pourront, s'ils le souhaitent, les utiliser sans aucun but lucratif, en précisant en crédit photo l'auteur. Chaque personne participant au concours photo accepte par avance la divulgation de son nom et de son prénom ; et s'engage à ne pas réclamer de contrepartie de quelque nature.

Article 7 : Données personnelles

Dans le cadre du concours photo, l'Organisateur est amené à recenser les données personnelles des participants (nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale pour le gagnant). Les données recueillies sont nécessaires à la prise en compte de la participation au concours photo, à la détermination des gagnants et sont destinées exclusivement à l'Organisateur.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants au concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, recueillies dans le cadre du présent concours. Toute demande doit être formulée par écrit à : SNSM – Service Communication Concours photo Sauvetage 8, Cité d'Antin 75009 Paris.

Les gagnants du concours photo autorisent gracieusement la citation de leurs prénom et nom ainsi que la publication de leur photographie à des fins d'information ou de promotion dans les magazines et supports digitaux de la SNSM (sites internet et réseaux sociaux).

Article 8 : Réclamation

La participation au concours photo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement. L'Organisateur prendra les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant de les justifier sera exclue du concours photo et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de son lot.

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer la dotation par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier et annuler le présent concours.

LES SAUVETEURS EN MER

Siège social SNSM – 8 Cité d'Antin 75009 Paris – Tél. 01 56 02 64 64
Association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970





WWW.SNSM.ORG

Article 9 : Règlement

Le règlement du présent concours est disponible sur le site internet www.snsm.org et par courrier à :
Les Sauveteurs en Mer – SNSM, 8 cité d'Antin 75009 Paris.

LES SAUVETEURS EN MER

Siège social SNSM – 8 Cité d'Antin 75009 Paris – Tél. 01 56 02 64 64
Association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970

